



## LEGENDE

- UC1 : Zone urbaine, centralité de Maure-de-Bretagne
- UC2 : Zone urbaine, centralité de Campel
- UB : Zone urbaine agglomérée
- UM : Zone urbaine mixte
- UH : Zone urbaine de hameaux
- UI : Zone urbaine d'équipements et de loisirs
- UI : Zone d'activités économiques
- IAUB : Zone à urbaniser
- IAUM : Zone à urbaniser mixte
- ZAUL : Zone à urbaniser de loisirs
- N : Zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs
- NC : Zone naturelle de carrière
- A : Zone agricole
- AN : Zone agricole non artificialisée
- AL : Zone agricole à vocation économique, touristique ou de loisir (STECAL)

### Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU
- Bâtiment patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU et pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11 du CU
- Boisements à conserver au titre du L151-23 du CU
- Marge de recul autour des routes départementales
- Secteur de carrières anciennes ou en cours d'exploitation
- Zone humide protégée au titre du L151-23 du CU

### Prescriptions linéaires

- Ceinture verte à créer au titre du L151-38
- Liaisons douces à créer au titre du L151-38
- Haies ou alignements d'arbres à protéger pour leurs valeurs paysagères au titre du L151-23
- Linéaires commerciaux protégés au titre du L151-16
- Cours d'eau et berges à protéger au titre du L151-23

### Prescriptions ponctuelles

- Petit patrimoine (calvaire, four, etc.) à protéger au titre de l'article L151-19
- Arbre à protéger pour sa valeur écologique et/ou paysagère au titre du L151-23

### Informations surfaciques

- Plan d'eau
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Immeuble classé ou inscrit générant un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques

### Informations linéaires

- Cours d'eau busé ou principe d'écoulement
- Routes départementales engendrant une marge de recul

### Tableau des emplacements réservés

| N° | DÉSIGNATION   | SURFACE (m²) | BENÉFICIAIRE |
|----|---|--------------|--------------|
| 1  | Création d'une voie   | 983          | Commune      |
| 2  | Création d'une voie   | 1693         | Commune      |
| 3  | Création d'une voie piétonne                                    | 206          | Commune      |
| 4  | Extension du cimetière, aménagement d'un espace vert de loisirs | 2080         | Commune      |
| 5  | Création d'une voie de desserte future                          | 2529         | Commune      |
| 6  | Création d'une zone verte tampon (5 m de large)                 | 3191         | Commune      |
| 7  | Gestion des eaux pluviales                                      | 2626         | Commune      |

Vallons de Haute-Bretagne Communauté  
Département d'Ille et Vilaine

COMMUNE DE VAL D'ANAST



## PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt : 09/01/2023

Enquête publique du 28/04/2023 au 03/06/2023

Approbation : 04/09/2023

**3.2.1** Règlement graphique  
Zonage et prescriptions

Planche  
Sud-ouest  
18 100

La boîte de l'espace  
18 boulevard Babin Chevaie  
44200 Nantes  
02 40 20 30 57  
contact@laboitedespace.fr  
www.laboitedespace.fr

